

Référence client : 980 [REDACTED]
Identifiant : [REDACTED]

ÉDITO

« L'eau est un bien précieux. Nous nous devons de l'économiser et de la gérer au mieux. Aussi, dans le cadre de l'amélioration du service de l'eau, votre mairie a équipé les compteurs de modules de Télérelève. Ce système vous permettra de suivre au mieux vos consommations et d'être prévenu en cas de fuite. Vous trouverez ci-jointe la démarche à suivre pour bénéficier de ce service gratuit. »

➔ M. Guillaume BOUTTEMY
Président

PLACE AU SERVICE CONSO DIRECT



D'ÊTRE ALERTÉ PAR MAIL, SMS OU COURRIER EN CAS DE FUITE
POUR PLUS DE SÉCURITÉ



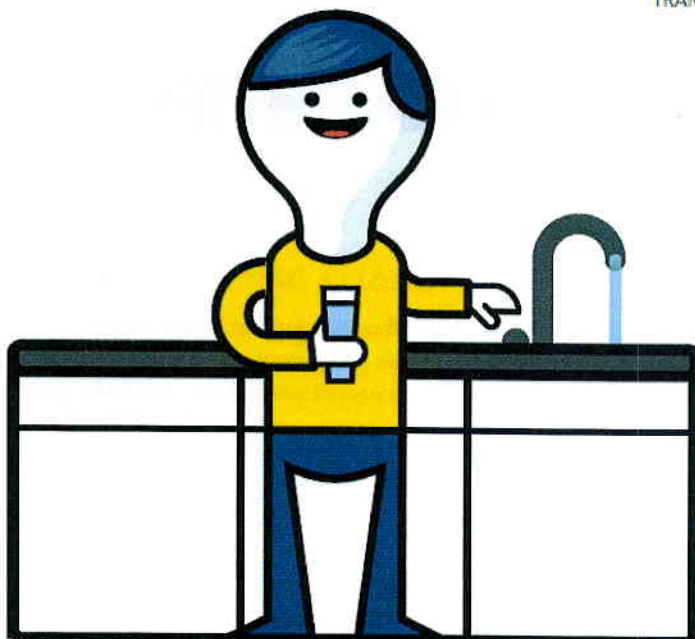
DE NE PLUS ÊTRE DÉRANGÉ PAR LE RELEVÉ DES COMPTEURS
POUR PLUS DE TRANQUILITÉ



DE SUIVRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU EN DIRECT SUR INTERNET
POUR FAIRE DES ÉCONOMIES



D'ÊTRE FACTURÉ EN FONCTION DE VOS CONSOMMATIONS RÉELLES ET NON ESTIMÉES POUR PLUS DE
TRANSPARENCE



Le mode d'emploi
pour en bénéficier



01 CRÉEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE EN QUELQUES CLICS !

- Connectez-vous sur www.syndicats-eaux-choye-velesmes.eau-service.com
- Cliquez sur « **Mon compte en ligne** »
- Une fois sur votre Agence en ligne, cliquez sur « **je crée mon espace client** »
- Créez **immédiatement et simplement** votre compte en vous munissant de vos identifiants qui figurent en haut de la page



02 DÉCOUVREZ LES SERVICES

Dans la rubrique « Consommation »

- Accédez au **suivi de vos consommations d'eau** : des graphiques illustrent votre consommation par jour ou par mois.
- Activez votre **alerte fuite** et votre **alerte surconsommation** pour les recevoir par mail ou SMS selon votre choix.



TOUT SAVOIR SUR LES ALERTES



QU'EST CE QUE L'ALERTE FUITE ?

Un message d'alerte vous est envoyé lorsqu'il est constaté pendant 5 jours consécutifs un écoulement permanent de votre compteur



QU'EST CE QUE L'ALERTE SURCONSOMMATION ?

Vous fixez le seuil de consommation mensuelle en m³ que vous ne souhaitez pas dépasser. Un message d'alerte vous est envoyé lorsque ce seuil est franchi.